

**Bruno SÉGARD**  
Principal

**Objet : Reprise progressive d'activité**

Madame, Monsieur,

Le gouvernement a décidé une reprise progressive de l'accueil des élèves de collège selon un calendrier précis :

Dossier suivi par :  
Bruno SÉGARD

Principal

Tél.: 03.84.48.00.41

Fax : 03.84.48.03.11

Courriel :

[ce.0390783p@ac-besancon.fr](mailto:ce.0390783p@ac-besancon.fr)

Collège Xavier Bichat  
1 rue du Collège  
BP 10  
39240 ARINTHOD

- pour les collèges des départements classés « verts », reprise à partir du 18 mai 2020, en commençant par les niveaux 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> ;
- pour les collèges des départements classés « rouges » comme le Jura, réexamen de la situation sanitaire fin mai, pour une reprise éventuelle à partir du 2 juin, en commençant par les niveaux 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>.

En attente d'une confirmation officielle, nous envisageons toutefois une reprise de l'accueil des élèves du collège à partir du 2 juin.

Dans cette perspective, je vous informe que diverses réunions préparatoires se sont déroulées, dont celle de la commission Hygiène et Sécurité, avec un examen des mesures sanitaires à mettre en place pour les différents usagers de l'établissement.

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ) a édité un protocole sanitaire à destination des établissements scolaires, consultable sur le lien : <https://www.education.gouv.fr/coronavirus-covid-19-reouverture-des-ecoles-colleges-et-lycees-303546>

Ce protocole a pour but d'accueillir et protéger les adultes et les enfants de chaque établissement scolaire, et limiter autant que faire se peut la propagation du virus Covid-19. Il prévoit par ailleurs les actions à mener et les règles à respecter pour chacun des acteurs : parents, élèves, enseignants, personnels de vie scolaire, agents d'entretien. Certaines des règles de ce protocole ont été durcies depuis sa parution.

Pour les parents :

- veiller à munir chaque enfant de deux masques propres par jour de classe (un masque par demi-journée). Les masques doivent être a minima de type 1 et peuvent être jetables ou réutilisables. Dans le cas de masques réutilisables, prendre le soin de les laver chaque soir pour le lendemain. Chaque masque devra être transporté individuellement dans une pochette.
- avant le départ de la maison, prendre la température de l'enfant. Si celle-ci est supérieure à 37,8°C, l'élève ne doit pas se rendre au collège.
- si l'élève utilise les transports scolaires, le port du masque y est obligatoire, et le placement dans le bus scolaire se fait un siège sur deux. Cette règle est impérative.

Pour les élèves :

- à son arrivée au collège, l'enfant doit rentrer immédiatement dans l'établissement où il est accueilli par des personnels adultes portant le masque, et dirigé vers sa zone de regroupement où il sera tenu de rester. Pas de regroupement au sortir des bus. Pas de passage aux casiers qui seront inaccessibles.
- Le port du masque est obligatoire au collège y compris dans les salles de classes. Chaque groupe d'élèves sera affecté à une salle unique.

- La prise en charge par le professeur en charge du groupe se fait sur la zone de regroupement.
- Un déroulement détaillé de la journée sera distribué aux élèves.

Dans le cas où un élève se présenterait au collège sans masque, ou refuserait de le porter, le chef d'établissement peut décider de ne pas l'accueillir, surtout s'il récidive, et invitera les parents à venir le rechercher.

En fin de journée, pas de sortie anticipée de l'établissement, sauf cas très exceptionnel (rendez-vous de santé sur justificatif, par exemple). En cas de sortie anticipée, l'enfant doit impérativement être pris en charge par sa famille. Il n'y a pas de départ anticipé au moyen des transports scolaires.

La capacité d'accueil de l'établissement est limitée, c'est pourquoi je vous demande de retourner à l'adresse mail du collège (voir ci-contre) le coupon ci-dessous. Tout engagement à venir au collège ou à rester à la maison se fait pour une période de 2 semaines minimum. Les élèves qui ne seront pas présents au collège continueront à bénéficier de l'enseignement à distance, dans les mêmes conditions que lors du confinement.

Soucieux d'accueillir vos enfants dans les meilleures conditions possibles, je reste à votre écoute.

Le principal

Bruno SEGARD

-----coupon à renvoyer par mail au collège pour le 25 mai 2020 au plus tard-----

Je, soussigné, Mme M. ....

responsable(s) légal(e-aux) de l'enfant (NOM, Prénom) .....

élève en classe de .....

- souhaite que mon enfant réintègre le collège à la date du .....
- ne souhaite que mon enfant réintègre le collège à la reprise des cours

Si mon enfant reprend les cours :

- Il mangera à la cantine
- Il ne mangera pas à la cantine
  
- Il empruntera les transports scolaires
- Il n'empruntera pas les transports scolaires

Date :

Signature :